

PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement

✓ Bureau de l'Utilité Publique
de la Concertation et de l'Environnement

n°2018-42

ARRETÉ

portant approbation du tracé de détail de la liaison électrique souterraine 63 kV entre le poste 63 kV de Saint-Savournin et le pylône aéro-souterrain n° 29N entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63 kV Rousset – Saint- Savournin et portant établissement des servitudes d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres instituée par le code de l'énergie sur le territoire de la commune de Gréasque

LE PRÉFET

**DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.323-3 à L.323-10, R.323-7 à R.323-15 et D.323-16 ;

Vu le décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu le décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes, et notamment ses articles 11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2016 portant déclaration d'utilité publique, des travaux de création d'une liaison électrique souterraine 63 kV entre le poste 63 kV de Saint-Savournin et le pylône aéro-souterrain n°29N entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63kV Rousset-Saint-Savournin, et emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Gréasque ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 portant déclaration d'utilité publique des travaux de création et d'accès du poste électrique 63 000 /20 000 volts dit « Saint-Savournin » sur le territoire de la commune de Saint-Savournin et au bénéfice d'ENEDIS et de RTE EDF Transport ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du projet d'ouvrage et d'autorisation d'exécution des travaux pour la création du poste électrique 63 000 / 20 000 volts ;

Vu l'arrêté du 17 août 2017 portant approbation du projet d'ouvrage et d'autorisation d'exécution des travaux pour la création de liaisons souterraines 63 000 volts suivantes :

- deux liaisons souterraines sur la commune de Saint-Savournin depuis le nouveau poste de transformation 63 000 volts de Saint-Savournin au nouveau pylône aéro-souterrain n°33bis N, entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63 000 volts La Palun-Saint-Savournin.
- d'une liaison souterraine sur les communes de Saint-Savournin, Gréasque et Fuveau entre le nouveau poste 63 000 volts de Saint-Savournin et le nouveau pylône aéro-souterrain n°29N entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63 000 volts Rousset-Saint-Savournin.

Vu la demande présentée par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport d'Electricité Sud-Est, le 15 mai 2018, en vue de l'institution des servitudes légales nécessaires à la réalisation de l'ouvrage précité, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires intéressés ;

Vu le dossier annexé à la demande, comportant notamment un plan et un état parcellaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-27 du 18 juin 2018 portant ouverture d'une enquête préalable à l'établissement de servitudes d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres instituée par le code de l'énergie sur le territoire de la commune de Gréasque en vue de la création d'une liaison électrique souterraine 63 kV entre le poste 63 kV de Saint-Savournin et le pylône aéro-souterrain n° 29N entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63 kV Rousset – Saint- Savournin ;

Vu les résultats de cette enquête et le rapport du commissaire enquêteur du 03 août 2018, assorti d'un avis favorable motivé ;

Considérant l'intérêt qu'il y a pour la collectivité à renforcer la sécurité de l'alimentation électrique de la commune de Gréasque ;

Considérant qu'un accord amiable n'a pas pu être obtenu avec l'ensemble des propriétaires concernés par les travaux et que toutes les formalités prescrites par les lois et règlements ont bien été accomplies ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches du Rhône

ARRETE

Article 1

Sont approuvées, telles qu'elles figurent sur le plan parcellaire annexé au présent arrêté (annexe 1), les dispositions du tracé de détail de la liaison électrique aéro-souterraine 63 kV Rousset – Saint- Savournin entre le poste 63 kV de Saint-Savournin et le pylône aéro-souterrain n° 29N sur le territoire de la commune de Gréasque.

Article 2

Les servitudes prévues au chapitre III du titre II du livre III du code de l'énergie sont établies sur les parcelles de terrain spécialement désignées à l'enquête, sur la commune de Gréasque, et figurant sur l'état parcellaire ci-annexé (annexe 2), pour laquelle toutes les formalités prescrites par les lois et règlements ont été régulièrement accomplies.

Article 3

Les droits des tiers sont et demeurent entièrement réservés.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Il sera notifié, avec ses annexes, à RTE réseau de transport d'électricité et affiché, par les soins du maire, en mairie de Gréasque.

Il sera en outre notifié à chaque propriétaire et à chaque occupant pourvu d'un titre régulier, par RTE réseau de transport d'électricité, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception.

Au cas où un propriétaire intéressé ne pourrait être atteint, la notification sera faite soit à son mandataire, soit au gardien de la propriété ou à défaut, au maire de la commune de Gréasque. Dans ce dernier cas, la notification sera affichée en mairie de Gréasque et cette opération sera certifiée par une attestation du maire de ladite commune.

Article 5

Cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou son affichage, devant le Tribunal administratif de Marseille.

Article 6

Après l'accomplissement de ces formalités, RTE réseau de transport d'électricité est autorisé à exercer les servitudes.

Article 7

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches du Rhône, le directeur de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport d'Electricité Sud-Est, et le maire de la commune de Gréasque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée, pour information, au Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, à la directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur et au directeur départemental des territoires et de la mer.

Fait à Marseille le **24 SEP. 2018**

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Maxime AHRWEILLER

1951



RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE (13)
COMMUNE DE GREASQUE

Création d'une liaison souterraine 63 000 volts sur les communes de St Savournin - Gréasque - Fuveau entre le poste 63 000 volts St Savournin et le nouveau pylône aéro-souterrain n° 29N, entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63 000 volts Rousset - St Savournin

Plan Parcellaire

Echelle : 1/2500

Annexe 1

Page 1/3

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 2018-42
du 24 SEP 2018

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Maxime AHRWEILLE

Réseau de transport d'électricité Méditerranée
Centre de développement & d'ingénierie MARSEILLE
46, Avenue Elsa Triolet - CS 20022
13417 MARSEILLE Cedex 08
Téléphone: 04.88.67.43.00

Bouygues Energies et Services
15, Rue de Macon
71210 MONTCHANIN
Tél. : 03.85.73.04.20 - Fax : 03.85.73.04.21

Plan n° : S-SM-ROUS5L31SSSA6-LSP-02-\$-11.DWG	Date : 30/05/2017	Surface : 0.30x2.10= 0.63m²
---	-------------------	-----------------------------



Pièce n°: 4

RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE (13)
COMMUNE DE GREASQUE

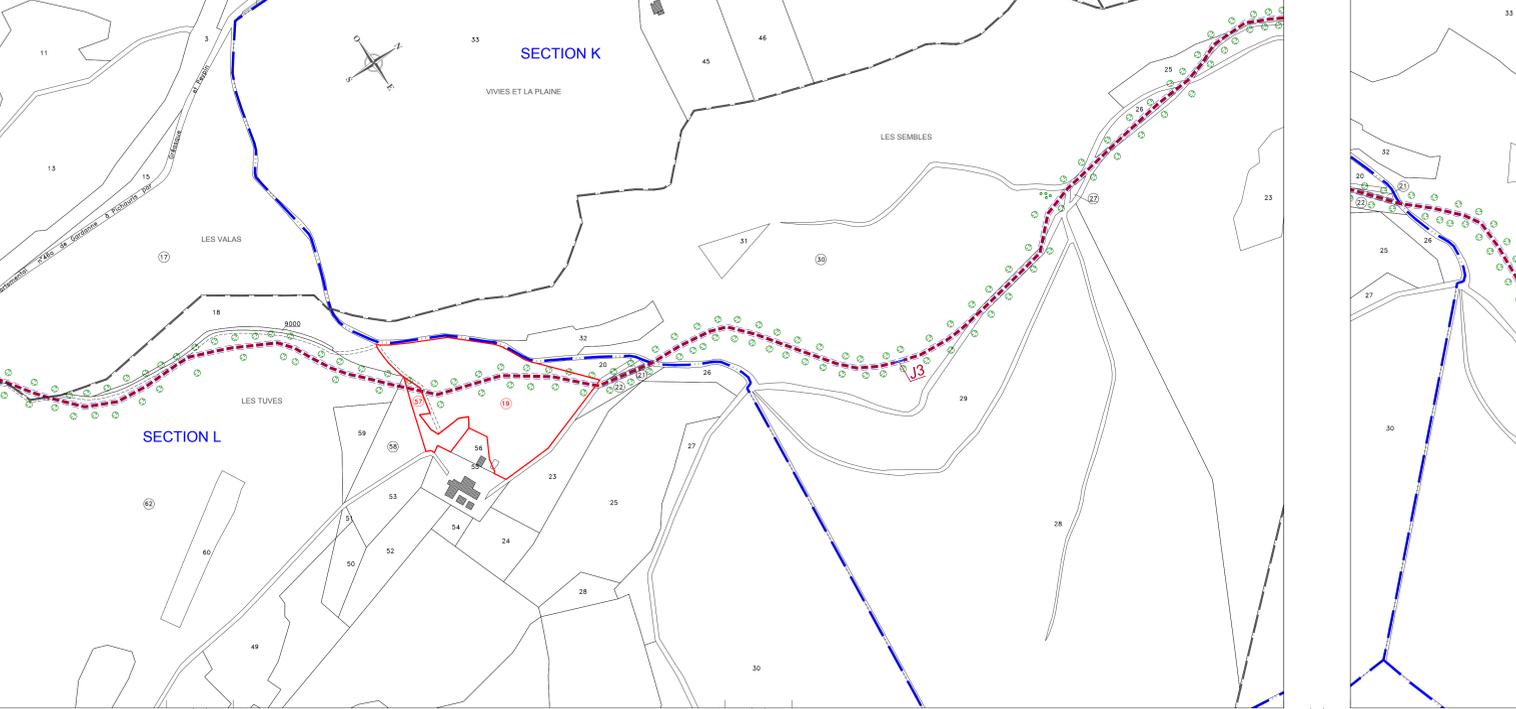
Création d'une liaison souterraine 63 000 volts sur les communes de St Savournin - Gréasque - Fuveau entre le poste 63 000 volts St Savournin et le nouveau pylône aéro-souterrain n° 29N, entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63 000 volts Rousset - St Savournin

Plan Parcellaire
 Echelle : 1/2500

Réseau de transport d'électricité Méditerranée
 Centre de développement et d'ingénierie MARSEILLE
 46, Avenue Elsa Triolet - CS 20022
 13417 MARSEILLE Cedex 08
 Téléphone : 04 88 67 43 00

Bouygues Energies et Services
 15, Rue de Macon
 71210 MONTCHANIN
 Tél. : 03 85 73 04 20 - Fax : 03 85 73 04 21

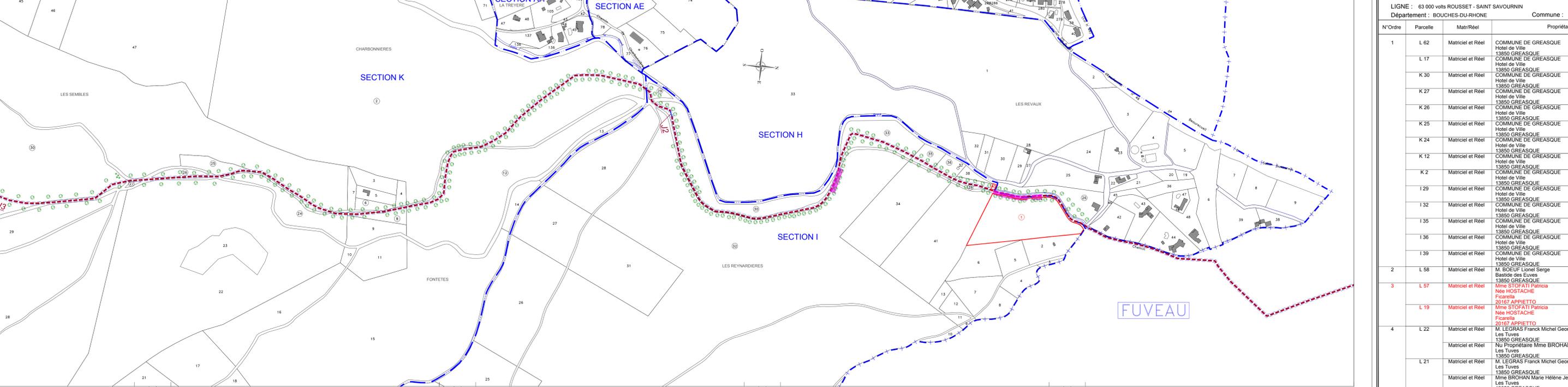
Plan n° : S-SM-ROUS5L31SSA6-LSPP-02-S-11.DWG Date : 30/05/2017 Surface : 0,30x2,10 = 0,63m²
 Nom du Fichier : S-SM-ROUS5L31SSA6-LSPP-02-S-11



Légende :

- Liaison aérienne à déposer
- Liaison souterraine projetée
- Fuseau moindre impact
- Bande de servitude
- Chambre de jonction
- Ligne HTB
- Limite de commune
- Limite de section
- Limite de lieu dit
- Piste existante
- Zone à élargir
- Parcelle impactée

ZONE DE RETOURNEMENT			
NOM	X	Y	SURFACE
1	906531	6260893	215 m²
2	906801	6261290	4040 m²
3	906868	6261450	215 m²
4	906825	6261665	220 m²
5	906784	6261865	135 m²
6	906785	6262231	135 m²
7	906544	6262436	200 m²
8	906617	6262583	540 m²
9	906741	6262784	205 m²
10	906603	6262984	140 m²
11	906659	6263134	210 m²



Légende :

- Liaison aérienne à déposer
- Liaison souterraine projetée
- Fuseau moindre impact
- Bande de servitude
- Chambre de jonction
- Ligne HTB
- Limite de commune
- Limite de section
- Limite de lieu dit
- Piste existante
- Zone à élargir
- Parcelle impactée

ZONE DE RETOURNEMENT			
NOM	X	Y	SURFACE
1	906531	6260893	215 m²
2	906801	6261290	4040 m²
3	906868	6261450	215 m²
4	906825	6261665	220 m²
5	906784	6261865	135 m²
6	906785	6262231	135 m²
7	906544	6262436	200 m²
8	906617	6262583	540 m²
9	906741	6262784	205 m²
10	906603	6262984	140 m²
11	906659	6263134	210 m²

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) Page : 1					
LIGNE : 63 000 volts ROUSSET - SAINT SAVOURNIN					
Département : BOUCHES-DU-RHONE		Commune : GREASQUE			
N°Ordre	Parcelle	Matr/Réel	Propriétaire	% Support	
1	L 62	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	L 17	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	K 30	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	K 27	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	K 26	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	K 25	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	K 24	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	K 12	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	K 2	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	I 29	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	I 32	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	I 35	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
	I 36	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE		
I 39	Matriciel et Réel	COMMUNE DE GREASQUE			
2	L 58	Matriciel et Réel	M. BOUEUF Lionel Serge Bastide des Euves 13850 GREASQUE		
	L 57	Matriciel et Réel	Mme STOFATI Patricia Née HOSTACHE Ficarella 20167 APPIETTO Mme STOFATI Patricia Née HOSTACHE Ficarella 20167 APPIETTO		
4	L 22	Matriciel et Réel	M. LEGRAS Franck Michel Georges Les Tuves 13850 GREASQUE		
	L 21	Matriciel et Réel	M. LEGRAS Franck Michel Georges Mme BROHAN Marie Hélène Jeanine Les Tuves 13850 GREASQUE		

Réseau de transport d'électricité Méditerranée
 Centre de développement et d'ingénierie MARSEILLE
 46, Avenue Elsa Triolet - CS 20022
 13417 MARSEILLE Cedex 08
 Téléphone : 04 88 67 43 00

Bouygues Energies et Services
 15, Rue de Macon
 71210 MONTCHANIN
 Tél. : 03 85 73 04 20 - Fax : 03 85 73 04 21

Plan n° : S-SM-ROUS5L31SSA6-LSPP-02-S-11.DWG Date : 30/05/2017 Surface : 0,30x2,10 = 0,63m²
 Nom du Fichier : S-SM-ROUS5L31SSA6-LSPP-02-S-11

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) Page : 2					
LIGNE : 63 000 volts ROUSSET - SAINT SAVOURNIN					
Département : BOUCHES-DU-RHONE		Commune : GREASQUE			
N°Ordre	Parcelle	Matr/Réel	Propriétaire	% Support	
5	K 8	Matriciel	M. BARAK Jean Noël 1 Rue du Lavoir 13109 SIMIANE-COLLONGUE		
	K 30	Matriciel et Réel	Nu Propriétaire Mme BARAK Georges Marie Jeanne Née LAVÉ 1 Rue du Lavoir 13109 SIMIANE-COLLONGUE		
	K 27	Matriciel et Réel	M. Mme BARAK Jean Noël époux LAVÉ Georges Marie Jeanne 1 Rue du Lavoir 13109 SIMIANE-COLLONGUE		
	K 26	Matriciel et Réel	M. BARAK Jean Noël 1 Rue du Lavoir 13109 SIMIANE-COLLONGUE		
	K 25	Matriciel et Réel	Nu Propriétaire Mme BARAK Georges Marie Jeanne Née LAVÉ 1 Rue du Lavoir 13109 SIMIANE-COLLONGUE		
	K 24	Matriciel et Réel	M. Mme BARAK Jean Noël époux LAVÉ Georges Marie Jeanne 1 Rue du Lavoir 13109 SIMIANE-COLLONGUE		
	K 12	Matriciel et Réel	Mme ALONSO Régine Annie Née BERNARDI La Ferme Avenue du 8 Mai 1945 13850 GREASQUE		
	K 2	Matriciel et Réel	Mme ALONSO Régine Annie Née BERNARDI La Ferme Avenue du 8 Mai 1945 13850 GREASQUE		
	I 29	Matriciel et Réel	M. FABRIC Jean Antoine 38 rue Denfert Rochereau 83500 LA SEVINE SUR MER		
	I 32	Matriciel et Réel	M. REBOUL Albert Aux Paillasses 13850 GREASQUE		
	I 35	Matriciel et Réel	M. LONG François Aux Paillasses 13850 GREASQUE		
	I 36	Matriciel et Réel	PROPRIETAIRE REEL INCONNU 1		
	6	I 30	Matriciel et Réel	M. GASSARINO Louis Joseph Traverse du Molin 13010 MARSEILLE	
I 33		Matriciel et Réel	M. GASSARINO Louis Joseph Traverse du Molin 13010 MARSEILLE		
7	I 1	Matriciel	PROPRIETAIRE REEL INCONNU 2		
	I 1	Matriciel	PROPRIETAIRE REEL INCONNU 2		
8	I 40	Matriciel	PROPRIETAIRE REEL INCONNU 2		
	I 40	Réel	PROPRIETAIRE REEL INCONNU 2		

Réseau de transport d'électricité Méditerranée
 Centre de développement et d'ingénierie MARSEILLE
 46, Avenue Elsa Triolet - CS 20022
 13417 MARSEILLE Cedex 08
 Téléphone : 04 88 67 43 00

Bouygues Energies et Services
 15, Rue de Macon
 71210 MONTCHANIN
 Tél. : 03 85 73 04 20 - Fax : 03 85 73 04 21

Plan n° : S-SM-ROUS5L31SSA6-LSPP-02-S-11.DWG Date : 30/05/2017 Surface : 0,30x2,10 = 0,63m²
 Nom du Fichier : S-SM-ROUS5L31SSA6-LSPP-02-S-11



Pièce n°: 4c

RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE (13)
COMMUNE DE FUVEAU

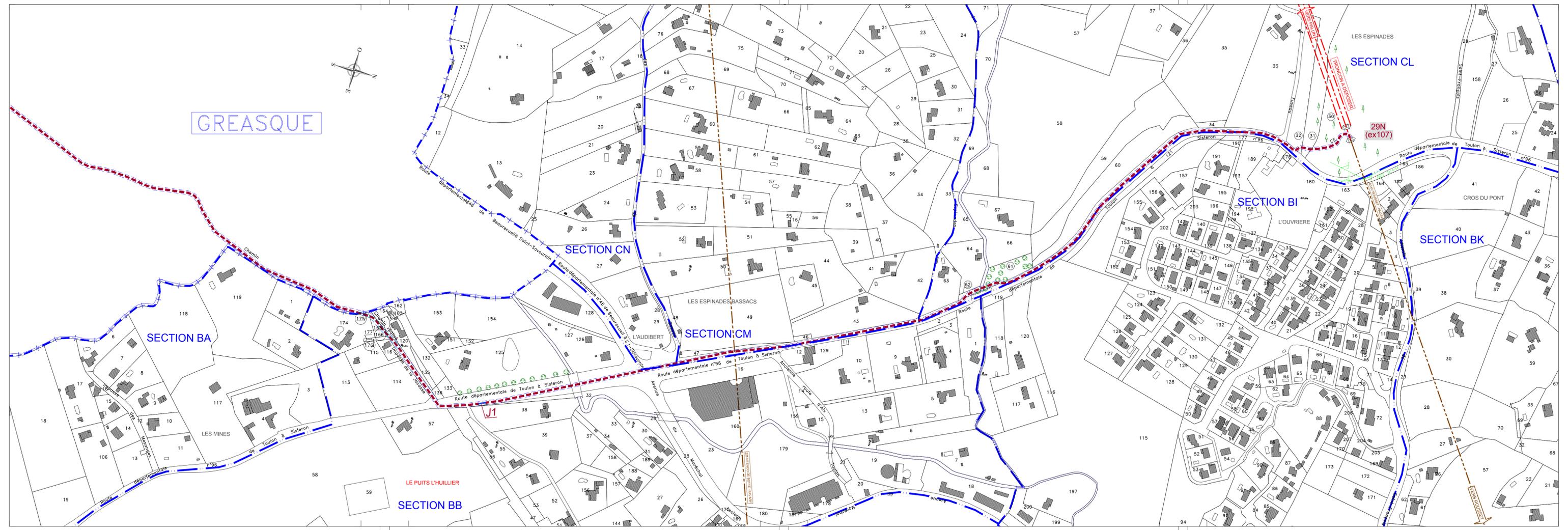
Création d'une liaison souterraine 63 000 volts sur les communes de St Savournin - Gréasque - Fuveau entre le poste 63 000 volts St Savournin et le nouveau pylône aéro-souterrain n° 29N, entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63 000 volts Rousset - St Savournin

Plan Parcellaire
Echelle : 1/2500

Date	Indice	Observations / Modifications	Mise à jour réalisée par		
			Entreprise	Dessinateur	Vérificateur
30/04/14	\$-1	Création du plan	Bouygues-ES	ER	MM
12/06/14	\$-2	Ajout liste des propriétaires	Bouygues-ES	ACS	MM
13/06/14	\$-3	Déplacement du support 29N	Bouygues-ES	PB	MM
16/06/14	\$-4	Mise à jour de la liste des propriétaires	Bouygues-ES	ACS	MM
24/06/14	\$-5	Mise à jour du tracé et de la bande de servitude	Bouygues-ES	PB	MM
28/11/14	\$-6	Report de la végétation	Bouygues-ES	ER	MM
27/01/16	\$-7	Modif. tracé dans la section CL aux parcelles 61-62-63	Bouygues-ES	ACS	MM
03/03/16	\$-8	Modif. tracé dans la section BB aux parcelles 176, 161, 166, 165, 175 et ajout du chemin réalisé	Bouygues-ES	ACS	MM
21/07/16	\$-9	Modification légende et liste propriétaires	Bouygues-ES	BM	MM
30/05/2017	\$-10	Modification du tracé suivant demande du CG13 et remarques de RTE	Bouygues-ES	PB	MM

Légende :

- Liaison aérienne à déposer
- Liaison souterraine projetée
- Fuseau moindre impact
- Bande de servitude
- Chambre de jonction
- Ligne HTB
- Limite de commune
- Limite de section
- Limite de lieu dit
- Parcelle impactée



RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) Page : 1

LIGNE : 63 000 volts ROUSSET - SAINT SAVOURNIN
Département : BOUCHES-DU-RHONE Commune : FUVEAU

N°Ordre	Parcelle	Matr/Réel	Propriétaire	% Support
1	BB 175	Matriciel et Réel	COMMUNE DE FUVEAU Hotel de Ville 13710 FUVEAU	
	BB 166	Matriciel et Réel	COMMUNE DE FUVEAU Hotel de Ville 13710 FUVEAU	
	BB 176	Matriciel et Réel	COMMUNE DE FUVEAU Hotel de Ville 13710 FUVEAU	
2	BB / R.N. 96	Matriciel et Réel	DOMAINE PUBLIC DOMAINE PUBLIC	
	CL 62	Matriciel et Réel	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE 38 Boulevard Baptiste Bonnet 13285 MARSEILLE CEDEX 08	
3		Matriciel et Réel	ETAT MINISTRE DE L'ECOLOGIE Par FRANCE DOMAINE 38 Boulevard Baptiste Bonnet 13008 MARSEILLE	
	CL 61	Matriciel et Réel	Mme BENGLER Jeanne Marie France Chemin du Tholonet 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	
4	CL 32	Matriciel et Réel	M. MAGNIEN Laurent 12 chemin de Gréasque 13710 FUVEAU	
		Matriciel et Réel	Mme GUITON Nathalie 12 chemin de Gréasque 13710 FUVEAU	
5	CL 31	Matriciel et Réel	Mme GUITON Nathalie 12 chemin de Gréasque 13710 FUVEAU	
		Matriciel et Réel	M. MAGNIEN Laurent 12 chemin de Gréasque 13710 FUVEAU	100% 29N
6	CL 30	Matriciel et Réel	Mme GUITON Nathalie 12 chemin de Gréasque 13710 FUVEAU	100% 29N
		Matriciel et Réel	M. MAGNIEN Laurent 12 chemin de Gréasque 13710 FUVEAU	100% 29N

Réseau de transport d'électricité Méditerranée
 Centre de développement & d'ingénierie MARSEILLE
 46, Avenue Elsa Triolet - CS 20022
 13417 MARSEILLE Cedex 08
 Téléphone: 04.88.67.43.00

Bouygues Energies et Services
 15, Rue de Macon
 71210 MONTCHANIN
 Tél. : 03.85.73.04.20 - Fax : 03.85.73.04.21

Plan n° : S-SM-ROUS5L31SSSA6-LSP-01-\$-10.DWG
 Date : 30/05/2017
 Surface : 0,30x1,26= 0,38m²
 Nom du Fichier : S-SM-ROUS5L31SSSA6-LSP-01-\$-10

Planimétrie rattachée au système de coordonnées RGF 93 Projection LAMBERT 93



Pièce n°: 4a

RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE (13)
COMMUNE DE SAINT-SAVOURNIN

Création d'une liaison souterraine 63 000 volts sur les communes de St Savournin - Gréasque - Fuveau entre le poste 63 000 volts St Savournin et le nouveau pylône aéro-souterrain n° 29N, entraînant la création d'une liaison aéro-souterraine 63 000 volts Rousset - St Savournin

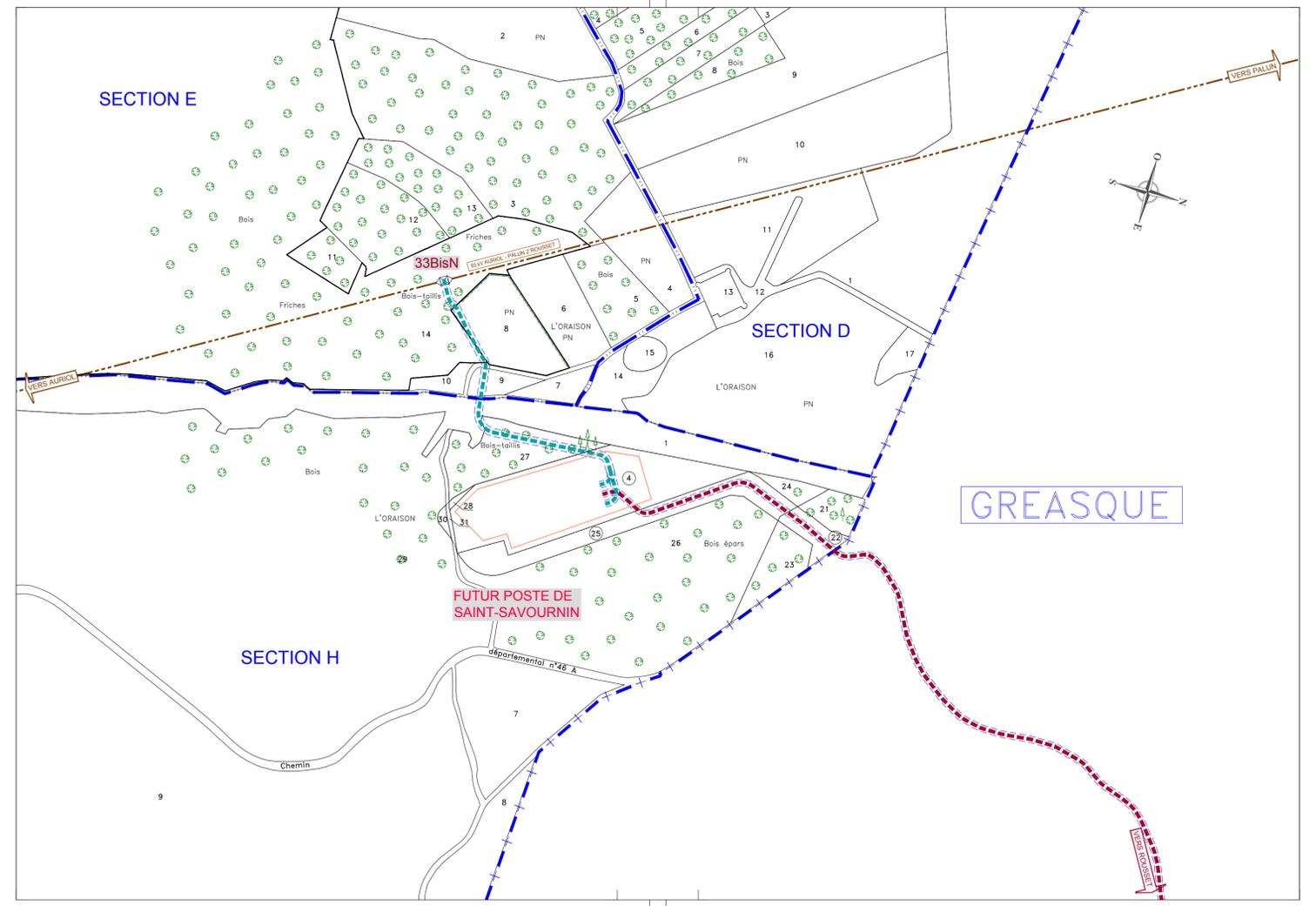
Plan Parcellaire
Echelle : 1/2500

Réseau de transport d'électricité Méditerranée
Centre de développement & d'ingénierie MARSEILLE
Bouygues Energies et Services
15, Rue de Macon
71210 MONTCHANIN

Plan n° : S-SM-ROUS5L31SSSA6-LSP-03-9.DWG
Date : 01/12/2016
Surface : 0,30x0,84= 0,25m²
Nom du Fichier : S-SM-ROUS5L31SSSA6-LSP-03-9

Table with 5 columns: Date, Indice, Observations / Modifications, Mise à jour réalisée par (Entreprise, Dessinateur, Vérificateur). Rows include creation of plan, modifications to tracing, and cadastral updates.

Légende: Liaison aérienne à déposer, Liaison souterraine projetée ROUSSET - St SAVOURNIN, Liaisons souterraines projetées AURIOL/PALUN - St SAVOURNIN, Fuseau moindre impact, Bande de servitude, Chambre de jonction, Ligne HTB, Limite de commune, Limite de section, Limite de lieu dit, Parcelle impactée.

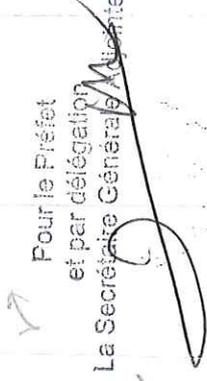


RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) Page : 1
LIGNE : 63 000 volts ROUSSET - SAINT SAVOURNIN
Département : BOUCHES-DU-RHONE Commune : ST SAVOURNIN
Table with 5 columns: N°Ordre, Parcelle, Matr/Réel, Propriétaire, % Support.

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) Page : 2
LIGNE : 63 000 volts ROUSSET - SAINT SAVOURNIN
Département : BOUCHES-DU-RHONE Commune : ST SAVOURNIN
Table with 5 columns: N°Ordre, Parcelle, Matr/Réel, Propriétaire, % Support.

ETAT PARCELLAIRE / SERVITUDE

COMMUNE DE GREASQUE

section	Désignation cadastrale		Nature	Servitude		Surface de la bande de servitude	Identité des Propriétaires
	N°	Adresse		Surface (m²)	Longueur		
L	57	LES TUVES	BOIS	15	5	75 m²	Inscrit à la matrice cadastrale : Mme STOFATI Patricia Née HOSTACHE FICARELLA 20167 APIETTO Propriétaire réel : Confirmé par fiche hypothèque
L	19	LES TUVES	BOIS	170	5	850 m²	Avenue L Vu pour être annexé à l'arrêté n° 00 (8-4) du 24 SEP 2018
I	1	LES REYNARDIERES	BOIS	80	5	400 m²	Inscrits à la matrice cadastrale : M. LONG François Aux Paillasses 13850 GREASQUE M. FABRE Jean Antoine 38 rue Denfert Rochereau 83500 LA SEYNE SUR MER M. REBOUL Albert Aux Paillasses 13850 GREASQUE Propriétaires réels inconnus : Confirmé par fiche hypothèque (aucune formainte) Pour le Préfet et par délégation La Secrétaire Générale de la Commune  Maxime AHRWEILLER
I	40	LES REYNARDIERES	BOIS	7	5	35 m²	Inscrit à la matrice cadastrale : M. GASSARINO Louis Joseph Traverse du Moulin Quartier de Saint Loup 13010 MARSEILLE Propriétaire réel inconnu : Confirmé par fiche hypothèque (aucune formalité)